

Un touriste intercepté à 160 km/h au lieu de 110

Les gendarmes du peloton motorisé de Sélestat ont intercepté, ce dimanche 17 décembre, un véhicule qui circulait à 160 km/h au lieu de 110, sur l'A35, dans le sens nord-sud, à hauteur d'Innenheim.

Opération de contrôle

La voiture, une Audi, était conduite par un touriste qui venait de visiter le marché de Noël de Strasbourg et rentrait

chez lui, à Saint-Etienne. Il a fait l'objet d'une rétention de permis de conduire et sera convoqué ultérieurement au tribunal de police.

L'interpellation s'est déroulée dans le cadre d'une opération de contrôle, menée par les gendarmes sur l'A35, de 14 h à 18 h 30. Huit automobilistes ont été verbalisés pour excès de vitesse et sept pour non-respect des distances de sécurité, alors que le brouillard était particulièrement dense ce dimanche.

Enseignement supérieur

Un diplôme franco-allemand à Sciences Po Strasbourg

En partenariat avec l'Université de la Sarre, Sciences Po Strasbourg ouvre une nouvelle voie d'entrée avec la création d'un double diplôme franco-allemand dans les domaines de la politique européenne et internationale.

Accessible en 1^{re} année via un concours spécifique, ce cursus de cinq ans, organisé à Sarrebruck et Strasbourg, couvrira les sciences politiques, sociales et humaines.

Une première promotion de

24 étudiants (12 Allemands et 12 Français) fera sa rentrée au Cardo en septembre 2024.

Ce double diplôme très professionnalisant s'adresse à des élèves germanistes, notamment aux élèves des filières Abibac ou des sections européennes. Quatre diplômes seront délivrés: celui de Sciences Po Strasbourg, le bachelor/licence de l'Université de la Sarre, les masters de l'Université de Strasbourg et de l'Université de la Sarre.

Un ps une n

Déjà condamné pour des agressions sexuelles en 2018 par la cour des Bas-Rhin, l'entrepreneur Alain Pidolle a été condamné à nouveau vendredi soir par celle de Moselle. Entre 2018 et 2020, il avait ouvert à Phalsbourg un centre de soins où il avait abusé d'une patiente et d'une autre.

Il devait la tirer de l'anorexie. M. Pidolle, 44 ans, a aggravé les troubles de sa patiente... Tarde le soir, après deux jours de marathons à la cour de Moselle, Alain Pidolle de huit ans de réclusion dont les déviances ont été reconnues par ses ex-juges. Il a été reconnu coupable sur personne vulnérable.

Sa victime, 44 ans, d'aujourd'hui, était une patiente aussi une employée de Mathilde-Salomon (Moselle), créée par les soins de l'association pour aider les jeunes gens de troubles psychologiques. C'est de 2018 que le praticien, p